

Séance du 09 novembre 2020

André BOUCHAT, Bourgmestre
Nicolas GREGOIRE,
Christian NGONGANG,
Valérie LESCRENIER,
~~Jean-François PIERARD,~~
Carine BONJEAN-PAQUAY, Echevins
Gaëtan SALPETEUR, Président du CPAS
Claude MERKER, Directrice générale

Objet 11 : Personnel - Enseignement - RESCOLM - Organisation de la rentrée scolaire du 16 novembre - Mesures Covid-19

Activité : GRH / Emploi

Référence : GRHEMP/20201109-11

Le Collège prend connaissance de la circulaire 7817 du 31 octobre 2020 concernant l'organisation de la vie scolaire en contexte de crise sanitaire Covid-19. Le code rouge est mis en œuvre au niveau des écoles primaires et les élèves doivent apporter leur repas (les cantines ne pouvant plus fonctionner).

Le Collège décide donc de mettre le personnel RESCOLM en chômage pour cas de force majeure et interviendra pour compenser le différentiel salarial.

Néanmoins, ce personnel pourra être **mis à disposition** des cuisines

- **des crèches communales,**
- **de la Maison de Repos et de Soins Libert,**
- **éventuellement de l'Hôpital Princesse Paola de Marche,**
- **mais également au niveau de l'ATL.**

Il est demandé au Service des Ressources Humaines de gérer le dossier au niveau du chômage pour cas de force majeure ainsi que les mises à disposition de personnel si le besoin s'en faisait ressentir dans les structures précitées. En ce qui concerne le principe de mise à disposition éventuelle du personnel vers le service de la cuisine de l'Hôpital Princesse Paola de Marche, le service RH vérifiera la faisabilité administrative et juridique de celle-ci.

(ENS + SF + RH)

Par le Collège :

La Directrice générale,
Claude MERKER

Pour extrait certifié conforme, le 11 novembre 2020

La Directrice générale,
Claude MERKER

Le Bourgmestre,
André BOUCHAT

Le Bourgmestre,
André BOUCHAT